

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
10 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	12
Excusés	5
Pouvoir	5
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 16 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le SEIZE MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND, Sophie TOURNADRE

Pouvoirs : Guy VIGNAL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Rémi TEIL, Gisèle TERNAT à Céline BOSSARD, Marie-France DAMPRUND à René BERGEAUD, Sophie TOURNADRE à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

026-2023 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)**

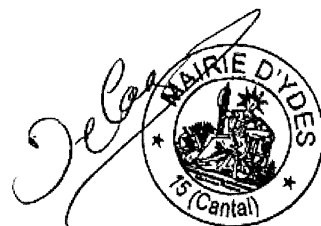
- DESIGNNE Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 17 Mai 2023

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**

**Le Maire
Alain DELAGE**



République Française
Liberté -- Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
10 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoir	5
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 16 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le SEIZE MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etai^{ent} présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLIARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO.

Etai^{ent} excusés : Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND, Sophie TOURNADRE

Pouvoirs : Guy VIGNAL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Rémi TEIL, Gisèle TERNAT à Céline BOSSARD, Marie-France DAMPRUND à René BERGEAUD, Sophie TOURNADRE à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

027-2023 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES EAUX USEES ET DES EAUX PLOUVIALES DU SECTEUR COLLEGE »

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Une procédure MAPA a été engagée pour les travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales du secteur Collège, et une offre a été reçue. La SARL BOS a proposé une offre à 636 453.74 H.T. (soit 763 744.48 € T.T.C.).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril 2023 afin d'analyser cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la SARL BOS pour un montant de 636 453.74 H.T. (soit 763 744.48 € T.T.C.).

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 contre (Christian MAURIO),**

- **DECIDE** d'attribuer le marché « Travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales du secteur Collège » à la SARL BOS, Rue de la Mine 15210 YDES pour un montant de 636 453.74 H.T. (soit 763 744.48 € T.T.C.),

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal,

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD,



Pour copie conforme,
A Ydes, le 17 Mai 2023

Le Maire,
Alain DELAGE,



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
10 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoir	5
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 16 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le SEIZE MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Pauline BRETTHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND, Sophie TOURNADRE

Pouvoirs : Guy VIGNAL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Rémi TEIL, Gisèle TERNAT à Céline BOSSARD, Marie-France DAMPRUND à René BERGEAUD, Sophie TOURNADRE à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

028-2023 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PROGRAMME VOIRIE 2023 »

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Une procédure MAPA a été engagée pour le programme voirie 2023 et une offre a été reçue. L'entreprise RMCL (avec sous-traitance de la SARL BOS) a proposé une offre à 157 610.75 € H.T. (soit 189 132.90 € T.T.C.).

Le programme voirie 2023 concernera les travaux suivants : réfection de la Voie Communale du Fayet ; reprise de voirie Rue Jean Racine ; reprise ponctuelle accotement Avenue de la Libération ; reprise d'une tranchée Rue du Coudert ; reprise des bordures et réfection de la voie centrale Avenue Roger Besse ; réfection de la Voie Communale de La Jarrige ; reprise de voirie Rue du Puy de Guéry ; réfection de la chaussée Impasse Blaise Pascal.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 mai 2023 afin d'analyser cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL pour un montant de 157 610.75 € H.T. (soit 189 132.90 € T.T.C.).

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 contre (Christian MAURIO),**

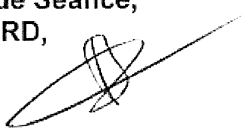
- **DECIDE** d'attribuer le marché « Programme voirie 2023 » à l'entreprise RMCL, 1 La Gare de Vebret 15240 VEBRET pour un montant de 157 610.75 € H.T. (soit 189 132.90 € T.T.C.),

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal,

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD,



Pour copie conforme,
A Ydes, le 17 Mai 2023
Le Maire,
Alain DELAGE,



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
10 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoir	5
Volants	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 16 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le SEIZE MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND, Sophie TOURNADRE

Pouvoirs : Guy VIGNAL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Rémi TEIL, Gisèle TERNAT à Céline BOSSARD, Marie-France DAMPRUND à René BERGEAUD, Sophie TOURNADRE à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

029-2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade de six agents au 1^{er} septembre 2023,

M. le Maire propose à l'Assemblée la transformation :

- d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe,
- d'un poste de Technicien Territorial Principal 2^{ème} Classe en un poste de Technicien Territorial Principal 1^{ère} Classe,
- d'un poste d'Adjoint Technique en poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe,
- d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe,
- de deux postes d'Agent de Maîtrise en deux postes d'Agent de Maîtrise Principal.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la transformation des postes proposés par M. le Maire à savoir :

- un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe,
- un poste de Technicien Territorial Principal 2^{ème} Classe en un poste de Technicien Territorial Principal 1^{ère} Classe,
- un poste d'Adjoint Technique en poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe,
- un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe,
- deux postes d'Agent de Maîtrise en deux postes d'Agent de Maîtrise Principal.

.../...

- **DIT** que le tableau des emplois est ainsi modifié, à compter du 1^{er} Septembre 2023 :

Date de réception de l'AR: 17/05/2023

015-211502653-20230516-DEL-2023-029-DE
Anciens - Nouveaux

Filières	Cadres d'emploi	Grades	Anciens	Nouveaux
			effectifs	effectifs
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	1	0
		Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	0	1
Technique	Technicien Territorial	Technicien Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	1	0
		Technicien Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	0	1
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique	8	7
		Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	4	5
		Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	1	2
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	3	1
		Agent de Maîtrise Principal	3	5

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

A Ydes, le 17 Mai 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Le Maire,
Alain DELAGE